

ANNEXE 2

Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Nom : NIMAL

Prénom : Frédéric

Numéro national : _____

Adresse :  1030 BRUXELLES

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) ¹

¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

MANDATS 2024
Echevin – Commune de Schaerbeek (01.01.2024 au 15.06.2024)
Bourgmestre ff – Commune de Schaerbeek (15.06.2024 au 31.12.2024)
FONCTIONS 2024 (¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu)
<i>Par fonction, on entend l'occupation d'un emploi, l'exercice d'une mission ou la fourniture de prestations de travail, sous la forme d'un contrat de travail salarié ou assimilé, d'un arrêté, d'une convention ou d'un contrat de service, au sein d'une structure ou d'un organisme soumis à la législation sur les marchés publics.</i>
FONCTIONS DÉRIVÉES 2024
<i>On entend par « fonction dérivée » toute fonction exercée de droit par un mandataire public visé à l'article 2 en raison de son mandat électif ou exécutif, d'un mandat pour lequel il a été désigné au sein d'une instance internationale, d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local, d'une fondation ou de tout autre organisme privé, public ou mixte dont un ou plusieurs administrateurs sont nommés par le Gouvernement et/ou le Collège réuni, ou encore d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure soumise à la législation sur les marchés publics.</i>
Membre de la conférence des bourgmestres
Président du conseil de police
Membre du ca et de l' asbl ECF 1030
Administrateur de l'asbl à vos côtes

2. Rémunérations et avantages de toute nature² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2⁴, accompagnées des fiches fiscales

RÉMUNÉRATIONS 2024	MONTANTS 2024
³Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice : 1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ; 2. d'un mandat exécutif ; 3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ; 4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ; 5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ; 6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter. 7. D'une fonction dérivée des mandats et fonctions précitées, électives ou non	Montant brut en euros pour 2023 selon fiches fiscales
Echevin	Toutes les 2 fonctions confondues
Bourgmestre	133.079,80 euros brut annuel
Président conseil de Police	Néant
Conférence des Bourgmestre	Néant
Asbl ECF	Néant
Asbl à vos cotés	Néant
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.	Montant brut en euros pour 2023 selon fiches fiscales
Mise a disposition d'un ordinateur portable	
Frais de déplacement	Remboursement de frais de déplacement
Mise a disposition d'un smartphone	579,38 euros trimestriel
Abonnement Stib- Libre parcours donné à tous les conseillers	

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ 2024
Président ASBL Qualité de la vie
Administrateur - Asbl Loisirs Sénior
Avocat au Barreau de Bruxelles (profession libérale)
Exercé sous forme de personne physique

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er} ⁵, et les rémunérations ⁶ perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) ⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration ⁸

Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS
⁵ Il s'agit d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics	Voir catégories de revenus (supra)
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS
⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.	Voir catégories de revenus (supra)
⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus.	
Président ASBL Qualité de la vie (asbl sans activités depuis des années et dissoute depuis)	neant
Administrateur - Asbl Loisirs Sénior	neant
Avocat au barreau de Bruxelles (profession libérale)	Revenus bruts entre 1000 et 5000 euros mensuel (charges professionnelles déduites)

Fait à Bruxelles le 29/9/25.

Nombre d'annexes : CP et SVL + RUC

Signature

J. NIMO

COMPTE INDIVIDUEL
Année fiscale 2024

Sécurité sociale :		NIMAL FRÉDÉRIC		Matricule		Entrée : 01/12/2006	
ORPSS N°: 93025327				Né(e) le : 28/11/1971		Sortie :	
Cie d' assurances :		1030 Schaerbeek		à Etterbeek		Service : 01NFCAB	
N° 0 - ETHIAS - Assurance ETHIAS (Contrat N°)		Belgique		Nationalité : Belge		Art. du budget : 101/111-RH-04/C	
Caisse d'alloc. familiales :		(Code destination : 01NFCAB)		Situation fiscale : Célibataire		Périodicité : Mensuel	
FAMIRIS N°: 9-2421-77		NISS		Masculin			
		Catégorie : Mandataire Public					
		Fonction : (2) MANDATAIRE PUBLIC				33 (Devise : EUR)	
		Barème : ZE NC6 - ECHEV NC6 (56001.6 / 56001.6 : type NL)					

Pour le mois de	Exécuté en	Pres- tés	N Prest 100%	Assi- Jrs. milliés Onss	Fit	Montant Base	Mensuel Brut	Base ret. Sociale	Cotisations AMI/ONSS	Cotisation Pension	Assur. Groupe	Imposable	Précompte Profess.	Autres Cotis.	Saisies/ Récup	Net Payé	Motif
01/2024	12/2023	30,0	0,0	0,0	23	1/1	56.001,60	9.519,81	0,00	713,99	0,00	8.805,82	3.721,36	0,00	0,00	5.084,46	Traitement, salaire, appointement
01/2024	01/2024	0,0	0,0	0,0	0	1/1	56.001,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-54,30	0,00	0,00	54,30	Traitement, salaire, appointement
02/2024	01/2024	30,0	0,0	0,0	21	1/1	56.001,60	9.519,81	0,00	713,99	0,00	8.805,82	3.667,06	0,00	0,00	5.138,76	Traitement, salaire, appointement
03/2024	02/2024	30,0	0,0	0,0	21	1/1	56.001,60	9.519,81	0,00	713,99	0,00	8.805,82	3.667,06	0,00	0,00	5.138,76	Traitement, salaire, appointement
1er trim. 2024		90,0	0,0	0,0	65			28.559,43	0,00	2.141,97	0,00	26.417,46	11.001,18	0,00	0,00	15.416,28	
04/2024	03/2024	30,0	0,0	0,0	22	1/1	56.001,60	9.519,81	0,00	713,99	0,00	8.805,82	3.667,06	0,00	0,00	5.138,76	Traitement, salaire, appointement
05/2024	04/2024	30,0	0,0	0,0	23	1/1	56.001,60	9.519,81	0,00	713,99	0,00	8.805,82	3.667,06	0,00	0,00	5.138,76	Traitement, salaire, appointement
05/2024	05/2024	0,0	0,0	0,0	0	1/1	2.717,48	2.717,48	355,17	0,00	0,00	2.362,31	1.263,84	0,00	0,00	1.098,47	Pécule de vacances
06/2024	05/2024	30,0	0,0	0,0	20	1/1	56.001,60	9.710,21	0,00	728,27	0,00	8.981,94	3.761,29	0,00	0,00	5.220,55	Traitement, salaire, appointement
06/2024	06/2024	0,0	0,0	0,0	0	1/1	74.668,80	647,35	0,00	48,55	0,00	598,80	320,35	0,00	0,00	278,45	Traitement, salaire, appointement
2ème trim. 2024		90,0	0,0	0,0	65			32.114,66	355,17	2.204,80	0,00	29.554,69	12.679,60	0,00	0,00	16.875,09	
07/2024	06/2024	30,0	0,0	0,0	23	1/1	74.668,80	12.946,95	0,00	971,02	0,00	11.975,93	5.363,07	0,00	0,00	6.612,86	Traitement, salaire, appointement
08/2024	07/2024	30,0	0,0	0,0	22	1/1	74.668,80	12.946,95	0,00	971,02	0,00	11.975,93	5.363,07	0,00	0,00	6.612,86	Traitement, salaire, appointement
09/2024	08/2024	30,0	0,0	0,0	21	1/1	74.668,80	12.946,95	0,00	971,02	0,00	11.975,93	5.363,07	0,00	0,00	6.612,86	Traitement, salaire, appointement
3ème trim. 2024		90,0	0,0	0,0	66			38.840,85	0,00	2.913,06	0,00	35.927,79	16.089,21	0,00	0,00	19.838,58	
10/2024	09/2024	30,0	0,0	0,0	23	1/1	74.668,80	12.946,95	0,00	971,02	0,00	11.975,93	5.363,07	0,00	0,00	6.612,86	Traitement, salaire, appointement
11/2024	10/2024	30,0	0,0	0,0	21	1/1	74.668,80	12.946,95	0,00	971,02	0,00	11.975,93	5.363,07	0,00	0,00	6.612,86	Traitement, salaire, appointement
11/2024	12/2024	0,0	0,0	0,0	0	1/1	2.905,71	2.905,71	379,78	0,00	0,00	2.525,93	1.351,37	0,00	399,19	775,37	Pécule de sortie
12/2024	11/2024	1,0	0,0	0,0	0	1/1	74.668,80	431,56	0,00	32,37	0,00	399,19	0,00	0,00	0,00	399,19	Traitement, salaire, appointement
12/2024	12/2024	-1,0	0,0	0,0	0	1/1	74.668,80	-431,56	0,00	-32,37	0,00	-399,19	0,00	0,00	-399,19	0,00	Traitement, salaire, appointement
4ème trim. 2024		60,0	0,0	0,0	44			28.799,61	379,78	1.942,04	0,00	26.477,79	12.077,51	0,00	0,00	14.400,28	
Total Fonction N°2																	
Tot. année précéd.		0,0	0,0	0,0	0			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total année		330,0	0,0	0,0	240			128.314,55	734,95	9.201,87	0,00	118.377,73	61.847,50	0,00	0,00	66.530,23	
Total exercice		330,0	0,0	0,0	240			128.314,55	734,95	9.201,87	0,00	118.377,73	61.847,50	0,00	0,00	66.530,23	

COMPTE INDIVIDUEL
Année fiscale 2024

8025 - COMMUNE DE SCHAEERBEEK
PLACE COLIGNON 100
1030 BRUXELLES

Sécurité sociale
ORPSS N° : 93025327
Cie d' assurances :
N° 0 - ETHIAS - Assurance ETHIAS (Contrat N°)
Caisse d'alloc. familiales :
FAMIRIS N°: 9-2421-77

NIMAL FRÉDÉRIC

1030 Schaeerbeek
Belgique
(Code destination : 01NFCAB)
NISS
Masculin

Né(e) le : 28/11/1971
à Etterbeek
Nationalité : Belge
Situation fiscale : Célibataire

Entrée : 01/12/2006
Sortie :
Service : 01NFCAB
Art. du budget : 101/111-RH-04/C
Périodicité : Mensuel

Catégorie : Mandataire Public

Fonction : (3) MANDATAIRE PUBLIC

Barème : ZB C4 - BOURG C4 (80266.5 / 80266.5 : type NL)

33

(Devise : EUR)

Pour le mois de	Exécuté en	Pres- tés	N Prest 100%	Assi- mlés	Jrs. Onss	Ftt	Montant Base	Mensuel Brut	Base ret. Sociale	Cotisations AMI/ONSS	Cotisation Pension	Assur. Groupe	Imposable	Précompte Profess.	Autres Cotis.	Saisies/ Récup	Net Payé	Motif
12/2024	12/2024	30,0	0,0	0,0	22	1/1	80.266,50	13.917,54	0,00	0,00	1.043,82	0,00	12.873,72	5.843,39	0,00	0,00	7.030,33	Traitement, salaire, appointement
12/2024	12/2024	0,0	0,0	0,0	0	1/1	4.354,28	4.354,28	0,00	0,00	0,00	0,00	4.354,28	2.329,54	0,00	0,00	2.024,74	Allocation de fin d'année
4ème trim. 2024		30,0	0,0	0,0	22			18.271,82	0,00	0,00	1.043,82	0,00	17.228,00	8.172,93	0,00	0,00	9.055,07	
Total Fonction N°3																		
Tot. année précéd.		0,0	0,0	0,0	0			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total année		30,0	0,0	0,0	22			18.271,82	0,00	0,00	1.043,82	0,00	17.228,00	8.172,93	0,00	0,00	9.055,07	
Total exercice		30,0	0,0	0,0	22			18.271,82	0,00	0,00	1.043,82	0,00	17.228,00	8.172,93	0,00	0,00	9.055,07	

COMMUNE DE SCHAERBEEK
PLACE COLIGNON 100
1030 BRUXELLES

DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL
ANNEE 2024

Ce document n'est pas un document officiel.
Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale.

Date de l'entrée : 01/12/2006
Date de la sortie :

N° national
Date de naissance : 26/11/1971

CONFIDENTIEL *0000000001*

M. Frédéric NIMAL
(Code destination : 01NFCAB)

1030 Schaerbeek
Belgique

FICHE DE REMUNERATIONS N° 281.10

N° : 1440		Montant en EUR
6		
Rémunérations (autres que visées sous 10, 11a et 12a) :		
a) Rémunérations		133.079,80
TOTAL :	250	133.079,80
7		
Revenus taxables distinctement		
a) Pécule de vacances anticipé (autre que visé sous 11b et 12b)	251	2.525,93
23		
Précompte professionnel		
a) calculé sur les revenus reçus de l'employeur		60.020,43
Total	286	60.020,43

0000000001
0000000000
0000000000
0000000000
0000000000